

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

-----

Commune  
de  
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 22 MAI 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux Mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

**DATE DE CONVOCATION** : 15 Mai 2014.

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 26 – REPRESENTES : 3

**PRESENTS** : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mmes AUBRY Sylvie et CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, DENIEL Brigitte, GILLET Maryline, Mmes GUILLAUME Marie-Hélène et GUINEL Marie-Jeanne, MM. MORMANN Nolann, PLANTARD Thierry, PLUMELET Jean-Luc, Mme POYER Audrey, M. RICARDEAU James, M. VIGNÉ Frédéric et Mme VIGNÉ Sandra.

**EXCUSES** : M. GUIET Stéphane (*pouvoir à M. PLUMELET Jean-Luc*), M. PONTAC Serge (*pouvoir à M. POINTEAU Jean-Luc*) et Mme SCHLADT Rita (*pouvoir à Mme AUBRY Sylvie*).

**SECRETAIRES DE SEANCE** : MM. Jean-Luc PLUMELET et Thierry PLANTARD.

**OBJET** : *Ecole de Musique Blinoise : accompagnement.*

N° 2014 / 05 / 11

*Considérant la situation financière préoccupante de l'Ecole de Musique Blinoise et le niveau du déficit estimé à la fin de l'exercice 2013-2014,*

*Considérant l'objectif des bénévoles d'assainir cette situation et la volonté des Elus d'accompagner l'association dans ses efforts de rationalisation des activités d'ici fin Août 2014,*

*Vu les délibérations du 30 Janvier et du 10 Avril allouant une subvention à l'association,*

*Vu l'avis du Conseil Interne du 23 Avril 2014,*

*Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :*

- décide d'allouer à l'Ecole de Musique Blinoise une subvention d'équilibre de 8 800 € au titre de l'exercice 2013- 2014,*
- autorise Monsieur le Maire à décider, si la situation financière de l'association l'exige, d'un versement début Septembre d'une subvention de redémarrage de 10 000 €. Celle-ci sera déductible de la subvention votée au titre de l'exercice 2014-2015.*
- demande que les élus soient associés, d'ici fin Août 2014, à la réflexion relative à l'assainissement de la situation financière et à la rationalisation des activités de l'association.*

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,  
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,  
Le 26 Mai 2014,

Le Maire,

